



LIVRET D'ACCUEIL DES BÉNÉVOLES

Idées

Accueillir

Projets

Découvrir

Agir

Plaisir

S'investir

Envies



SOMMAIRE

LE MOT DU BUREAU	2
LES FONDEMENTS DE L'ASSOCIATION	3
PROJET ASSOCIATIF ET FAMILLE	4
L'ASSOCIATION DES CSC DE CALUIRE ET CUIRE EN QUELQUES CHIFFRES 2019	5
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	6
LE PARCOURS DU BÉNÉVOLE CITOYEN AU CSC DE CALUIRE ET CUIRE	7
CHARTRE DU BÉNÉVOLAT	8
FICHES MISSION BÉNÉVOLE :	
• AES Primaire	10
• AES secondaire	11
• Lieu d'Accueil Enfants Parents	12
• Ateliers Socio Linguistiques	13
• Développement Social Local	14
• Bourses vêtements	15
PROTOCOLE Bénévoles	16

LE MOT DU BUREAU

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

« **ÊTRE BÉNÉVOLE**... C'est avoir du temps et vouloir le mettre au service des autres dans des actions à l'approche éthique et humanitaire. C'est un choix volontaire d'être utile à la société, de défendre une cause, de partager ses compétences, d'occuper son temps libre en créant du lien social.

Être bénévole est un engagement « plaisir » : plaisir de donner, plaisir de recevoir, plaisir de se sentir utile tout en s'enrichissant de rencontre humaine.

Cet engagement peut prendre diverses formes :

- Celle d'un engagement au sein d'une association pour défendre ses valeurs,
- Ou celle d'un parcours citoyen dans son quartier, sa ville...

Les Centres sociaux et culturels de Caluire et Cuire sont des carrefours de vie intergénérationnels, interculturels que salariés et bénévoles animent en contribuant au vivre ensemble.

L'engagement bénévole s'avère indispensable aux Centres Sociaux : le bénévole est attentif aux besoins de la société, il aide à l'initiative, à l'intégration et stimule la participation sociale par l'exemple.

VENEZ NOUS REJOINDRE !

Vous pouvez vous impliquer à votre rythme, de façon ponctuelle, régulière ou « coup de pouce » selon vos disponibilités, vos envies et vos savoir-faire dans le respect de la Charte des bénévoles et des valeurs de l'Association. »

Les membres du Bureau
Joëlle, Marie-Anne, Marion

« Si le bénévolat n'est pas payé ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien mais parce qu'il n'a pas de prix »

Sherry Anderson

LES FONDEMENTS DE L'ASSOCIATION

Un centre social c'est 4 grandes missions :

1

Un équipement de quartier à vocation sociale globale.

- Accessible à l'ensemble de la population d'une zone géographique de vie sociale.
- Équipement de proximité à caractère généraliste.
- Prend en compte l'ensemble des composantes de la population et des aspirations des habitants.
- Une fonction d'animation globale et locale vise la participation du plus grand nombre à la vie locale, en accordant une attention particulière aux familles et personnes confrontées à des difficultés sociales, économiques, culturelles...

2

Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle

- Offre aux familles, enfants et jeunes un lieu d'accueil, de rencontre et d'information, ainsi que des activités destinées à faciliter leur vie quotidienne, à les soutenir dans leur relation et rôle parentaux, à leur permettre de mieux maîtriser leurs conditions de vie économique et sociale, ouvert à toutes les générations.
- Favorise les rencontres, échanges et actions de solidarité, permettant d'entretenir et renforcer les liens entre générations.
- Contribue à dynamiser le tissu social.

Solidarité

Démocratie

Dignité humaine

4

missions

3

Un lieu d'animation de la vie sociale

- Suscite la participation et l'initiative des usagers et des habitants à travers des activités, des services, voire des projets conçus et réalisés avec le concours des habitants.
- A vocation à promouvoir la vie associative : il est un lieu d'accueil des associations qui peuvent y intégrer leur siège social ou y exercer des activités ou des permanences. Elles doivent alors respecter les principes de pluralisme, de neutralité et de libre choix par les usagers et habitants.

4

Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices

- Initie une action sociale concertée et négociée avec les différents acteurs locaux. La concertation vise à mettre en commun des éléments de connaissance des besoins des habitants, des potentialités et des ressources locales. Elle porte également sur la définition d'objectifs de coopération et la mise en œuvre d'actions partenariales
- A pour vocation de contribuer au partenariat local et de susciter son développement.
- Inscrit ses actions dans les politiques sociales locales.

PROJET ASSOCIATIF ET FAMILLE

Deux structures = deux agréments =
2 projets associatifs et familles

PROJET ASSOCIATIF

2019-2022

Le centre social agit dans un quartier en mouvement. Il agit et fait des projets en s'appuyant sur les capacités des habitants.

PARTENARIAT

Le centre social dynamise les compétences des jeunes dans leurs projets avec le soutien d'un réseau diversifié.

INTERGÉNÉRATIONNEL

Le centre social propose aux familles des espaces de rencontres pour valoriser leurs compétences dans des projets collectifs. Il renforce le lien entre les familles et permet la mixité.

Le centre social est un lieu relais et identifié des habitants. Il propose des services et des projets en réseau pour faciliter le quotidien.

ALLER VERS

Le centre social adopte une veille active auprès des jeunes en allant à leur rencontre et en les mobilisant autour de projets.

CULTURE

Le centre social propose aux parents des espaces de discussions et d'échanges autour d'ateliers, débats, loisirs.

VOUS AVEZ ENVIE DE SOUTENIR NOTRE PROJET ASSOCIATIF



AGIR

- Pour des idées
- Pour des projets
- Pour la vie de l'association



CRÉER

- Des liens
- De la proximité avec les habitants
- Une dynamique d'équipe



PARTAGER

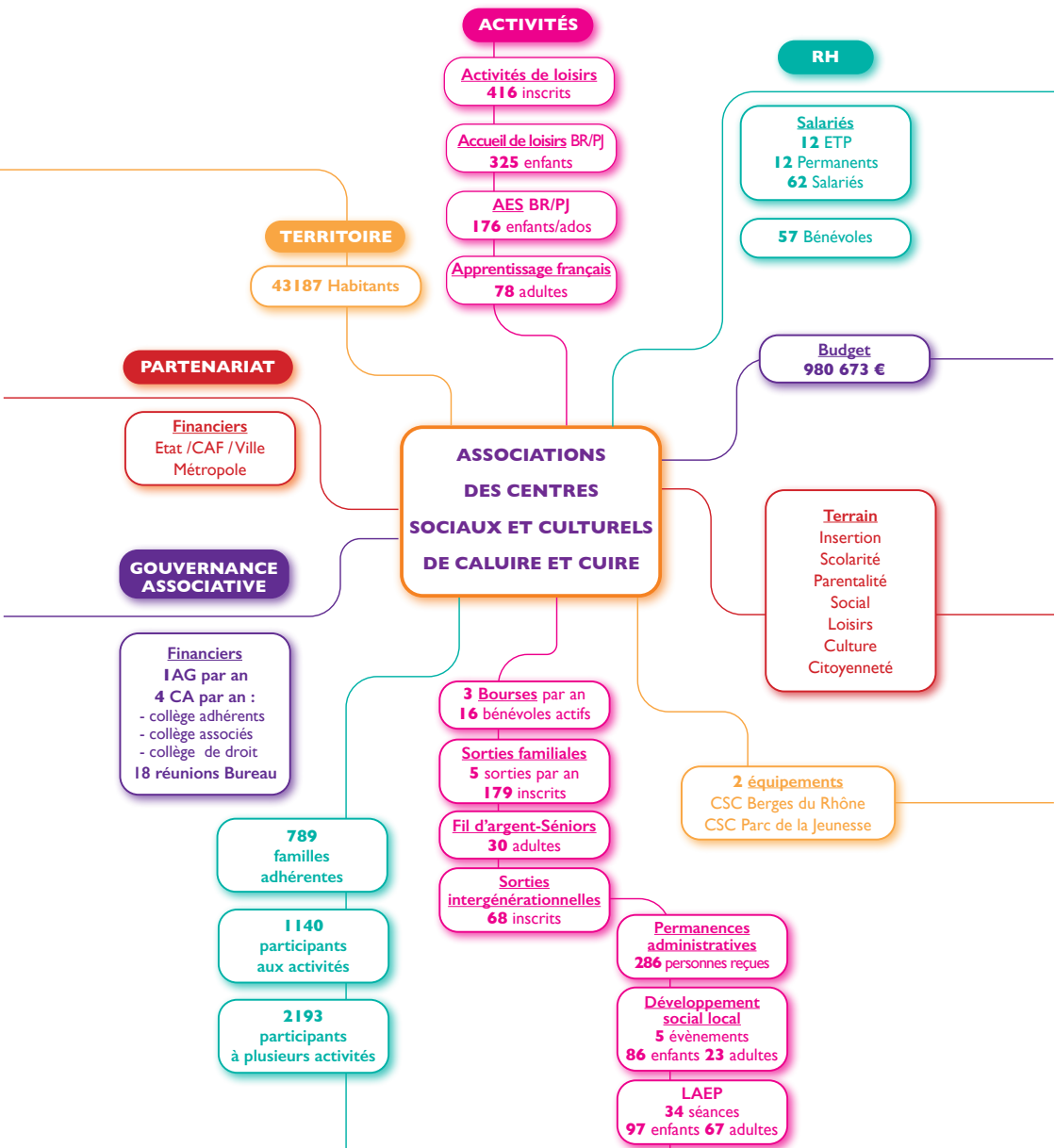
- Des regards extérieurs
- Une réflexion
- Une opinion



DÉCIDER

- En concertation
- En réunion (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale)
- En partenariat

L'ASSOCIATION DES CSC DE CALUIRE ET CUIRE EN QUELQUES CHIFFRES 2019



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Association des Centres sociaux et culturels de Caluire-et Cuire Loi 1901

Centre social et culturel du Parc de la Jeunesse
Centre social et culturel des Berges du Rhône

L'ensemble des adhérents compose l'Assemblée Générale (AG)

Elle élit

Les membres du **Conseil d'Administration (CA)** composé de membres :

Adhérents : habitants, bénévoles...

Associés : associations locales

De droits (financeurs) : CAF et Ville

Se réunit tous les deux mois. Il définit les orientations de l'association dans le cadre du projet associatif et famille fixé par l'Assemblée Générale.

Il élit

Le **Bureau** ou comité exécutif composé :

Présidente : Joëlle DONNAT

Trésorière : Marie Anne MULLER

Secrétaire : Marion THIVOLET

Il est le représentant politique et juridique de l'Association par délégation du CA et met en application ses actions. Il contrôle les actions de la direction.

délègue

Directrice
Laure BESSET

Intervenants
activités sportives
et de loisirs
2 CDII
Isabelle ARCA
Pierre CHAZAL

Directrice Adjointe
Carole COTTIER

Comptable
Cathy COURT

Equipe
d'environ
50 bénévoles

Secrétaire générale
Sandrine DUCHAMP

Secrétaire/accueillante
Imen ESSID

ENFANCE/JEUNESSE
Parcours réussite jeunes - ACM - AES

DSL
Aller vers
Animation
pied
d'immeuble

FAMILLE/SOLIDARITE
Sorties familiales, départ
en vacances, permanences
administratives et numérique,
LAEP, parents-enfants,
apprentissage du français (ASL),
Bourses, Fil d'argent...

Coordinatrice Enfance/Jeunesse
Claire NAVARRO

1 directeur
accueil de
loisirs 6-13 ans
Berges du
Rhône

1 directeur
accueil de
loisirs 3-6 ans
Parc de
la Jeunesse

1 animatrice
jeunesse
Sarah
DE TOFFOLI

1 CESF
Berges du
Rhône
Laurence
GROLEAT

1 CESF
Parc de la
Jeunesse
Violaine
MARTIN

1 TISF
PJ//BR
Nadège
HAKKAR

1 contrat d'apprentissage

1 animateur
jeunesse

LE PARCOURS DU BÉNÉVOLE CITOYEN AU CSC DE CALUIRE ET CUIRE

En fonction de vos disponibilités ou de vos envies, les formes d'engagement sont très diverses (ponctuelles, régulières, coup de pouce). Bien qu'il y ait des activités socles, toute autre proposition est la bienvenue. Vous souhaitez intégrer l'équipe déjà constituée ou construire un projet, nous sommes à votre écoute !

ENVIE ET PLAISIR DE



AGIR

CRÉER

PARTAGER

DÉCIDER

ACCUEILLIR ÉCHANGER

Je rencontre le référent des bénévoles

« Ça ne correspond pas vraiment à ce que j'imaginais, je préfère ne pas m'engager »

DÉCOUVRIR OBSERVER

Je rencontre le référent de l'activité souhaitée

« Ça ne correspond pas vraiment à ce que j'imaginais, je préfère ne pas m'engager »

S'INVESTIR

Dans l'activité choisie, je signe la charte du bénévolat, je paie mon adhésion (10 €)

CONTRIBUER

Au développement de l'activité à travers ma présence aux :

- réunions,
- formations,
- points individuels ...

PARTICIPER ACTIVEMENT

A la vie de l'Association :

- Temps forts de l'Association
- Temps conviviaux
- Assemblée générale

CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT A L'AVENIR

Je souhaite découvrir l'instance de gouvernance qui est le Conseil d'Administration et je souhaite faire part de mon regard, mon expérience en tant que bénévole pour le devenir de l'Association.

COOPÉRER

Au développement et à la construction de projets dans le cadre du projet associatif. Je participe aux commissions d'animation.

CHARTRE DU BÉNÉVOLAT

Préalable

Cette Charte du Bénévolat s'inscrit dans le respect du Règlement Intérieur et de la Charte de Laïcité des Centres Sociaux. Le bénévolat est un choix volontaire prenant appui sur des motivations et des opinions personnelles. Le bénévole s'engage de son plein gré dans une action au service de l'association, dans le respect de la loi du 1er Juillet 1901, sans toucher de rémunération au sens monétaire du terme.

Le bénévolat doit être accessible à toute personne indépendamment de son sexe, de son âge, de sa nationalité, de ses opinions philosophiques ou religieuses, de sa condition physique, sociale ou matérielle. Le bénévolat favorise l'initiative et l'esprit de responsabilité ainsi que l'intégration et la participation sociale : c'est un acte de solidarité.

L'association propose des services et des activités multiples qui ont pour objectif de rassembler les habitants dans un projet commun. Elle fonctionne grâce à l'action conjointe et le soutien des habitants, des bénévoles, des professionnels, des partenaires multiples : Etat, collectivités locales, CAF... des engagements réciproques...

L'ASSOCIATION veillera à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur ou collaboratrice à part entière et à favoriser la convivialité
- Donner au bénévole une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement
- Confier au bénévole une activité qui respecte ses compétences, affinités, disponibilités et priorités
- Assurer au bénévole un cadre approprié d'action
- Offrir au bénévole un encadrement adéquat et proposer le cas échéant une formation
- Couvrir le bénévole par une assurance
- Rembourser, si besoin les frais engagés pour faciliter à tous l'accès à l'engagement bénévole.
- Et spécifiquement pour les bénévoles des Ateliers Sociaux Linguistiques
- Désigner un coordinateur de l'action qui sera le référent du bénévole
- Former les bénévoles
- Assurer un soutien pédagogique pour la mise en œuvre des pratiques (après formation)
- Assurer la gestion des présences et veiller aux effectifs des groupes

Être BÉNÉVOLE pour :

- Participer à un projet, exprimer et faire vivre des idées, donner, recevoir, échanger
- Participer, acquérir, valoriser des compétences, des savoirs faire, exprimer sa créativité et ses talents

- S'engager avec d'autres pour être acteur du développement de notre territoire d'intervention
- S'épanouir, s'enrichir de nouvelles expériences au sein d'un espace convivial et solidaire.

Être BÉNÉVOLE, c'est aussi :

- Connaître et accepter le projet social de l'association, respecter son règlement intérieur
- Contribuer par ses qualifications propres à un meilleur fonctionnement du Centre et à la réalisation du projet
- Participer si besoin, aux actions de formation proposées
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et salariés
- Respecter le principe de confidentialité dans l'exercice de sa fonction
- Contractualiser son engagement sur une action dont l'intervention est basée sur sa seule présence.
- Et spécifiquement pour les bénévoles des Ateliers Sociaux Linguistiques
- Participer aux échanges de pratiques pédagogiques
- Participer aux réunions de coordination
- Travailler en équipe avec les autres « bénévoles formateurs » du même groupe
- Consacrer un temps de préparation indispensable
- Animer les séances
- Inclure les évaluations et les temps de bilan dans son action de formation
- Être en lien avec le référent coordinateur

NOTA: Pour les BENEVOLES responsables d'activités de loisirs hebdomadaires, une Convention annuelle d'Engagement Réciproque sera signée entre les deux parties.

ADHÉSION

« Être adhérent c'est » ... appartenir à l'Association et en être acteur.

L'adhésion pour les bénévoles est obligatoire, elle se matérialise par :

- le paiement monétaire d'une cotisation qui participe aux charges de fonctionnement de l'association,
- à une adhésion morale aux valeurs de l'Association et au Projet associatif et famille,
- le droit de participer aux Assemblées Générales, d'être électeur et éligible au Conseil d'Administration.

AES Primaire Mission bénévole

Intitulé de l'activité : « L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF A LA SCOLARITÉ » destiné aux primaires

En quelques mots l'activité consiste :

L'accompagnement à la scolarité a été mis en place pour contribuer à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire. Le dispositif s'adresse aux enfants, ainsi qu'à leurs parents. Nous visons à offrir aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir. Appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Les actions ont lieu en dehors du temps scolaire et sont distinctes de celles que l'Education Nationale met en œuvre pour les élèves en difficultés. Elles sont réalisées dans les locaux des centres sociaux de Caluire, elles sont adaptées et sont menées en liaison avec les équipes enseignantes.

Rôle et fonction du bénévole dans l'activité :

- Apporter une aide méthodologique au travail scolaire. Des petits groupes par niveau sont constitués 3 à 5 enfants par bénévole
- Outiller les enfants dans leur organisation dans l'objectif de les rendre autonome (lire les consignes, utilisation de son agenda, rangement de son cartable...)
- S'appuyer sur des outils pédagogiques et ludiques pour valoriser l'enfant dans sa compétence et dans sa confiance en soi
- une relation privilégiée entre bénévoles et enfants en s'appuyant sur l'organisation du goûter convivial
- Contribuer à la découverte et la curiosité de l'enfant
- Communiquer avec les parents sur des temps informels
- Participer à la dynamique de l'activité en lien avec le référent d'activité et les autres bénévoles

Lieu de l'activité/Jours/horaires :

- Csc Parc de la Jeunesse Csc Berges du Rhône

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN			9h30-11h30 BR (Thématique)			
APM	16h30-18h PJ	16h30-18h PJ/BR		16h30-18h BR		
SOIR						

Rythme de l'engagement souhaité :

- Régulier (1 fois par semaine)
 Ponctuel (1 à 2 fois dans le mois)
 Coup de pouce (quelques fois dans l'année)

Autre :

- Réunion et supervision
 Rencontre individuelle
 Formation

Le petit plus de l'activité est : Le bénévole est un maillon bienveillant entre les enfants et leurs parents

AES secondaire

Mission bénévole

Intitulé de l'activité : « L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF A LA SCOLARITÉ » destiné aux collégiens et lycéens

En quelques mots l'activité consiste :

L'accompagnement à la scolarité a été mis en place pour contribuer à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire. Le dispositif s'adresse aux jeunes, ainsi qu'à leurs parents.

Nous visons à offrir aux côtés des collèges ou des lycées, l'appui et les ressources dont les jeunes ont besoin pour réussir. Appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Les actions ont lieu en dehors du temps scolaire et sont distinctes de celles que l'Education Nationale met en œuvre pour les élèves en difficultés. Elles sont réalisées dans les locaux des centres sociaux de Caluire, elles sont adaptées et sont menées en liaison avec les équipes enseignantes. Les habitants d'un quartier et militent aussi pour le développement durable et l'entraide.

Rôle et fonction du bénévole dans l'activité :

- Soutenir les jeunes à la compréhension et à l'application des apprentissages pour les conduire à l'autonomie dans leur travail
- Proposer une aide méthodologique au travail scolaire
- Créer une relation de confiance et de bienveillance afin de valoriser les compétences et les acquis des jeunes
- Contribuer à l'esprit critique et de curiosité des jeunes
- Communiquer avec les parents sur des temps informels
- Participer à la dynamique de l'activité en lien avec le référent d'activité et les autres bénévoles

Lieu de l'activité/Jours/horaires :

- Csc Parc de la Jeunesse Csc Berges du Rhône

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN						
APM	collégiens 16h30-18h30 PJ	collégiens 16h30-18h30 PJ	lycéens 14h-17h30 PJ sur rdv	collégiens 16h30-18h30 BR	lycéens 14h-17h30 PJ sur rdv	
SOIR						

Rythme de l'engagement souhaité :

- Régulier (1 fois par semaine)
 Ponctuel (1 à 2 fois dans le mois)
 Coup de pouce (quelques fois dans l'année)

Autre :

- Réunion et supervision
 Rencontre individuelle
 Formation

Le petit plus de l'activité est : Créer du lien avec les jeunes d'aujourd'hui dans le partage d'expériences

Lieu d'Accueil Enfants Parents

Mission bénévole

Intitulé de l'activité : LAEP « Petits pas et Chocolat »

En quelques mots l'activité consiste :

Le LAEP « Petits pas et chocolat » est un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges, de détente et de parole où sont accueillis conjointement l'enfant de moins de 6 ans et son parent. L'accueil est assuré par des professionnels et/ou des bénévoles formés.

Un profil bénévole particulier : Avoir une formation dans le domaine de la petite-enfance

Rôle et fonction du bénévole dans l'activité :

- Accueillir les familles dans l'espace aménagé
- Présenter le fonctionnement de ce lieu
- Soutenir le parent dans son fonction parentale
- Jouer avec les enfants
- Adopter une attitude discrète, empathique, compréhensive et dans l'absence totale de jugement et de toute question intrusive.

Il est obligatoire de s'inscrire dans une dynamique d'équipe avec les autres accueillants du lieu et de participer aux réunions et aux supervisions. Une formation sur la posture d'accueillant est un plus.

Lieu de l'activité/Jours/horaires :

Csc Parc de la Jeunesse Csc Berges du Rhône

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN			8h30-12h			
APM						
SOIR						

Ouverture du LAEP de 9h à 11h30.

Rythme de l'engagement souhaité :

- Régulier (1 fois par semaine)
 Ponctuel (1 à 2 fois dans le mois)
 Coup de pouce (quelques fois dans l'année)

Autre :

- Réunion et supervision
 Rencontre individuelle
 Formation

Le petit plus de l'activité est : « Ecouter, échanger, donner du sens pour éviter les symptômes de demain... »

Ateliers Socio Linguistiques

Mission bénévole

Intitulé de l'activité : Actions Socio Linguistiques (ASL)

En quelques mots l'activité consiste :

Les ateliers sont proposés aux personnes désireuses d'apprendre la langue française afin de mieux la parler, la lire et l'écrire, afin d'être plus à l'aise dans la société dans laquelle elles vivent. Il s'agit d'une approche communicative de la langue dont le but est dans un premier temps de comprendre et de se faire comprendre dans des situations familières de la vie quotidienne, sociale ou professionnelle.

Rôle et fonction du bénévole dans l'activité :

- Animer un groupe d'apprenant d'environ 10/15 personnes
- Préparer avec une approche pédagogique l'atelier hebdomadaire en lien avec son binôme
- Participer aux temps de réunion d'équipe bénévole avec la référente
- Accompagner les apprenants dans leur apprentissage de la langue, des codes culturels et sociaux, dans leur connaissance des institutions afin de favoriser au mieux leur parcours d'intégration
- Être vecteur d'informations concernant la vie du Centre Social et Culturel et participer à la mobilisation du public sur les projets transversaux
- Être à l'aise dans la communication orale et écrite

Lieu de l'activité/Jours/horaires :

- Csc Parc de la Jeunesse Csc Berges du Rhône

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN						
APM	14h-16h (thématique) BR	14h-16h		14h-16h	9h-11h (thématique) PJ	
SOIR						

Rythme de l'engagement souhaité :

- Régulier (1 fois par semaine)
 Ponctuel (1 à 2 fois dans le mois)
 Coup de pouce (quelques fois dans l'année)

Autre :

- Réunion et supervision
 Rencontre individuelle
 Formation

Le petit plus de l'activité est : Partage et découvrir la culture de l'autre

Développement Social Local

Mission bénévole

Intitulé de l'activité : Evènements culturels « hors les murs »

En quelques mots l'activité consiste :

Le développement social local (DSL) est une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants.

Cette démarche est active et vise le développement des ressources des territoires : « saisir chaque occasion pour enrichir le territoire ». Elle favorise la participation et l'implication des personnes : « reconnaître chaque personne comme usager, acteur et citoyen »

Rôle et fonction du bénévole dans l'activité :

- Participer à l'élaboration et la construction de l'évènement
- Être force de proposition dans l'organisation de l'évènement
- Communiquer sur l'évènement
- Aider à l'installation, l'accueil, l'animation, la sécurité, le rangement...

Lieu de l'activité/Jours/horaires :

- Csc Parc de la Jeunesse Csc Berges du Rhône

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	A définir en fonction des évènements					
APM						
SOIR						

Rythme de l'engagement souhaité :

- Régulier (1 fois par semaine)
 Ponctuel (1 à 2 fois dans le mois)
 Coup de pouce (quelques fois dans l'année)

Autre :

- Réunion et supervision
 Rencontre individuelle
 Formation

Le petit plus de l'activité est : « Faire autrement et innover ! »

Bourses vêtements Mission bénévole

Intitulé de l'activité : Bourse aux vêtements

En quelques mots l'activité consiste :

Tout au long de l'année, les centres sociaux organisent des bourses aux vêtements, bourses aux jouets...

Chacun est libre de venir déposer des articles que les bénévoles vendront lors de la vente ouverte au public. De plus, la vente est ouverte à tout le monde.

Ces manifestations sont des temps festifs qui favorisent le lien entre les habitants d'un quartier et militent aussi pour le développement durable et l'entraide.

Rôle et fonction du bénévole dans l'activité :

Jeudi

- Accueillir les déposants et contrôler l'état des vêtements et établir le prix avec la personne
- Mettre les étiquettes et répertorier les vêtements
- Classer et ranger les vêtements par âge sur les portants et tables
- Ré-installation de la salle pour la vente le lendemain

Vendredi

- Tenir la caisse
- Conseiller et orienter les familles dans la vente
- Echanger et se rencontrer entre bénévoles
- Ranger les étiquettes, compter et trier par catégorie
- Préparer les carnets et restitution, ranger de la salle

Samedi

- Ranger et établir le bilan avec la responsable

Lundi

- Etablir les chèques et les enveloppes individuelles
- Restituer les vêtements et l'argent

Lieu de l'activité/Jours/horaires :

Csc Parc de la Jeunesse Csc Berges du Rhône

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	9h-11h			8h	8h30	8h30-12h
APM	13h30-16h					
SOIR				20h	20h	

Rythme de l'engagement souhaité :

- Régulier (1 fois par semaine)
- Ponctuel (1 à 2 fois dans le mois)
- Coup de pouce (quelques fois dans l'année)

Autre :

- Réunion et supervision
- Rencontre individuelle
- Formation

Le petit plus de l'activité est : Activité qui permet de favoriser le lien social

PROTOCOLE Bénévoles



Préambule

L'objectif principal de ce protocole est de donner les règles d'aménagement et de fonctionnement permettant de respecter et faire respecter les gestes barrière et de garantir la santé et la sécurité de tous lors des activités qui sont encadrées par des bénévoles.

Non soumis à un statut salarié comme les autres collaborateurs et non assujettis à un lien de subordination, les bénévoles échappent à bien des dispositifs décrits dans de nombreux protocoles. En revanche, l'Association des Centres sociaux et culturels concentre son attention sur leur protection.

Nos activités reposent en grande partie sur la présence des bénévoles. Mais la majorité étant âgés de 65 ans et plus, une attention particulière doit leur être réservée. L'exercice de leurs fonctions à distance peut être envisagée, mais n'est guère possible pour diverses activités.

Une réunion d'information et de formation collective aura lieu le 29/09/2020 pour présenter ce protocole, former aux gestes barrières et préciser les modalités de reprise des activités.

Tout bénévole absent devra prendre un rendez-vous en individuel s'il souhaite intégrer notre équipe.

Au fur et à mesure de leur arrivée courant de l'année, les bénévoles seront formés et informés des procédures en vigueur.

En cas de non reprise de l'activité, l'équipe des Centres sociaux et culturels de Caluire et Cuire reste disponible pour envisager des alternatives et construire conjointement de nouvelles formes d'engagement et de solidarité à distance.

Conditions de reprise de l'activité bénévole

Aout 2020 : reprise des activités avec les bénévoles sous les mêmes conditions que les salariés.

Tout bénévole présentant un symptôme évocateur d'une atteinte par le Covid-19, ne se présentera pas à son activité bénévole, préviendra immédiatement son référent, l'accueil ou la direction et devra prendre l'avis d'un médecin avant son retour. L'ensemble des personnes en contact avec cette personne seront prévenues.

A l'arrivée

- Se laver les mains soigneusement (30 secondes)
- Installer le matériel nécessaire à l'activité en veillant à respecter les règles d'hygiène, distanciations et gestes barrières au bon déroulement de l'activité
- Veiller à ce que chaque adhérent soit bien en possession de son propre matériel

Port du masque

- Masque obligatoire pour tout déplacement au sein des Centres sociaux,
- Pas de masque obligatoire pour les bénévoles ASL, AES, anglais lorsque la

distanciation est respectée pour faciliter l'apprentissage. Toutefois, la proximité auprès des apprenants est parfois nécessaire, dès lors le port du masque est obligatoire pour le bénévole et son apprenant,

- Masque obligatoire pour les autres activités bénévoles,
- Changement des masques toutes les 4h,
- Ne pas déplacer ni toucher le masque qui doit toujours couvrir le nez et la bouche,
- Les masques sont fournis gracieusement aux bénévoles par l'Association.

Au départ

- Nettoyer et ranger le poste de travail ainsi que le matériel qui a été utilisé,
- Veiller à ce que chaque adhérent nettoie et range le matériel utilisé,
- Aérer la salle.

Aménagement des salles

- Un aménagement particulier des salles a été fait et affiché afin de respecter les distanciations,
- Chaque salle est équipée de gel hydroalcoolique, de mouchoirs jetables, poubelle,
- Dans les toilettes, savon et papier à usage unique sont disponibles,
- Tout le mobilier « superflu » est supprimé ainsi que toutes les documentations à disposition du public,
- Seuls les sièges nettoyables facilement seront mis à disposition du public,
- La capacité d'accueil des salles d'activités est limitée à 10 participants + l'intervenant

Accueil public

Le public en contact avec les bénévoles, se doit de respecter également les gestes barrières. Le bénévole se doit de faire respecter les consignes sanitaires avec l'appui des salariés du site.

A l'arrivée

- Se laver les mains soigneusement (30 secondes) avec du savon ou gel hydroalcoolique.
- Avoir impérativement en sa possession son propre matériel pour l'activité.

Port du masque

- Masque obligatoire pour les apprenants adultes, il est toutefois amené à l'enlever pour la prononciation et l'apprentissage. Les distanciations devront être respectées.
- Changement des masques toutes les 4h
- Ne pas déplacer ni toucher le masque qui doit toujours couvrir le nez et la bouche.
- Les masques sont à la charge des adhérents.

Au départ

- Nettoyer et ranger le poste de travail ainsi que le matériel qui a été utilisé.

Pour toutes difficultés rencontrées pour lui ou pour le public accueilli, le bénévole doit en faire référence aux référents d'activités.



NOTES

CONTACTS

Centre socio-culturel des Berges du Rhône



94, grande rue de St Clair
69300 Caluire et Cuire
09 72 35 09 07
csc.bergesdurhone@gmail.com

Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	Fermé	14h-18h
Mercredi	8h30-12h	13h30-18h
Jeudi	9h-12h	14h-19h
Vendredi	Fermé	Fermé

Centre socio-culturel du Parc de la Jeunesse



18, rue Paul Painlevé
69300 Caluire et Cuire
04 72 27 44 10
csc.parcdelajeunesse@gmail.com

Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	Fermé	14h-19h
Mercredi	8h30-12h	14h-18h
Jeudi	8h30-12h	14h-18h
Vendredi	9h-12h	14h-18h

Site internet : <http://csccaluire.fr/csc/>

Facebook : <https://www.facebook.com/centresocial.bergesdurhone>

